

**Vulnérabilité de l'eau potable
en milieu rural : mutualiser
pour sécuriser**

SYNTHÈSE
DE LA JOURNÉE TECHNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2014 À ALBI (TARN)



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

■ ACCUEIL

Le rôle de l'Etat dans la politique d'alimentation en eau potable

Hervé Tourmente, secrétaire général de la préfecture du Tarn

Les élus, une responsabilité accrue dans la gestion de l'eau potable

André Cabot, Vice-Président du Conseil général du Tarn

La sécurisation de l'eau potable : une priorité du 10^e programme

Laurent Bergeot, directeur général de l'agence de l'eau

■ PRENDRE LA MESURE D'UNE NÉCESSITÉ

La fragilité des services face au risque sanitaire

Jean-Luc Célérier, OIEAU

Fiabiliser les unités de distribution en Adour-Garonne

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées

Vers un agencement territorial des compétences de gestion de l'eau

Rémy Barbier, Ecole nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg

■ S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES PUBLICS

L'Etat et les Etablissements publics accompagnent les collectivités

Nicolas Sauthier (ARS Midi-Pyrénées), Gilles Bernad (DDT 81), Lucile Grémy (agence de l'eau Adour-Garonne)

La mutualisation technique : cartographie des réseaux d'AEP par un syndicat d'électrification corrézien

Jean-François Laprade, Syndicat de la Diège (19)

L'appui technique et organisationnel d'un syndicat mixte départemental : le SYDED dans le Lot - Serge Bladinières, SYDED

Des structures départementales d'ingénierie territoriale : l'exemple du Cantal - Jean-Baptiste Dore, Cantal Ingénierie et Territoires (CIT)

■ S'ENGAGER VERS DES MUTUALISATIONS ET RECOMPOSITIONS TERRITORIALES

Une restructuration de la distribution d'eau potable dans le Sud-Ouest du Tarn

Stéphane Mathieu (Conseil général du Tarn), Gilbert Hébrard (Institution de la Montagne Noire)

Une mobilisation collective pour la protection d'un captage stratégique : un Plan d'Action Territorial dans le Gers - France Ducos et Christophe Séreuse (SIAEP d'Estang)

Rationaliser sans perdre son identité : un exemple de restructuration dans le sud de la Corrèze - Jacques Bouygues, Syndicat de production BBM Eau

Intérêt des études technico-financières : un exemple dans les Pyrénées-Atlantiques

Christophe Garcia, Syndicat eau/assainissement du Pays de Nay

■ CLÔTURE - Lucile Grémy, agence de l'eau

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA POLITIQUE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

GARANTIR L'ACCÈS À UNE RESSOURCE DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNER LES NÉCESSAIRES ÉVOLUTIONS

Hervé TOURMENTE,
Secrétaire général de la préfecture du Tarn



Dans la politique d'alimentation en eau potable, l'Etat joue un rôle premier :

- Il doit veiller à la satisfaction du **droit à l'eau pour tous**, à la satisfaction de tous les usages et au respect de l'équité entre les usagers,
- Il est le **garant de la sécurisation de l'alimentation en eau potable** : protection des ressources en eau, traitement et distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, contrôle sanitaire réglementaire assuré par les agences régionales de santé (ARS) sous l'autorité des préfets.

Le vaste programme d'équipement conduit par l'administration territoriale d'Etat a permis aux territoires de bénéficier de la desserte universelle à domicile. Pour autant, il s'est accompagné d'un **maillage de services de taille modeste** qui peinent souvent à relever l'enjeu de sécurisation.

A présent, seul un effort de **rationalisation** permettra de progresser en matière de sécurisation des systèmes d'alimentation en eau potable. Cette rationalisation implique des recompositions spatiales et fonctionnelles des territoires, dont les élus sont les principaux acteurs. De fait, des dynamiques de recombinaison commencent à se dessiner.

Dans la lignée de leur rôle classique d'administration des territoires, les services de l'Etat soutiennent cette rationalisation, tant par la maîtrise d'ouvrage de la planification et/ou de sa révision que par la prise en main ou l'appui au façonnage des territoires de l'eau.

Dans un paysage institutionnel en instance d'évolution, il est nécessaire de se mobiliser dès à présent, de réfléchir aux démarches de mutualisations techniques les plus à même de préparer la gestion de l'eau aux mutations à venir. Il est nécessaire, aussi, de s'engager vers la construction de **structures solides, pérennes et à plus grandes échelles** pour être économiquement viables. Dans ces démarches à long terme, il est toujours préférable d'anticiper, de prévenir, plutôt que de devoir subir.

L'Etat accompagnera résolument ces évolutions.

"En matière d'eau potable, la réforme territoriale vise clairement deux objectifs :

- *la rationalisation des syndicats et leur diminution en nombre (13.000 d'entre eux environ seraient concernés),*
- *la mutualisation, qui va devenir une obligation.*

Même si certaines grandes questions restent en suspens - dont l'avenir des départements et donc des conseils généraux - tout n'est pas remis en cause et les collectivités doivent continuer à se projeter et à prévoir l'avenir. La mutualisation est dans l'air du temps."

Virginie Verdier-Bouchut, docteur en droit public, cabinet Proximum

LES ÉLUS, UNE RESPONSABILITÉ ACCRUE DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE



André CABOT,
Vice-président du Conseil général du Tarn

Le département constitue le cadre spatial historique de l'administration territoriale républicaine, de la représentation des intérêts sectoriels - notamment agricoles - et de la solidarité vis-à-vis des territoires ruraux. Il est doté d'un acteur - le conseil général - qui occupe bien souvent une position nodale et active dans la politique de l'eau.

Dans un mode institutionnel territorial en pleine évolution, les **recompositions spatiales et fonctionnelles** apparaissent comme une nécessité. A l'échelon communal traditionnel se sont progressivement substituées les intercommunalités. Autant de changements d'échelle, de transferts de compétence, mais aussi de questions d'identité.

Dans ce contexte de bouleversements, l'échelon "historique" peut exprimer certaines réticences à se lancer dans des démarches de rationalisation des services d'eau potable, craignant sans doute que le modèle promu, sans correspondre à l'impératif de proximité inhérent au service public de l'eau, ne s'accompagne de la perte de la maîtrise du prix ou du mode de gestion.

Pour autant, cette dynamique est aujourd'hui essentielle et urgente en termes d'aménagement du territoire comme en termes économiques : **une organisation et une gestion rationnelles de l'alimentation en eau potable** est le fondement du maintien et du développement de l'attractivité des territoires ruraux.

Cette dynamique est soutenue par une large gamme d'instruments d'action publique mis en œuvre par tous les acteurs. Au plus près des élus, le conseil général anime, coordonne, initie ces actions de planification et de connais-

sance au travers des **schémas directeurs départementaux d'alimentation en eau potable (SDDAEP)** et de l'appui technique aux maîtres d'ouvrages.

L'enjeu est de taille : les scénarios de mutualisation technique sont le fondement de l'organisation des territoires et des services.

Il faut accompagner la tendance à la focalisation sur les ressources stratégiques, aux interconnexions, à la construction de plus grosses unités de production et de traitement. Il faut également mettre en œuvre les mécanismes de concertation, de gestion, de pilotage, de solidarité, pour agrandir les territoires et recombinaison des missions ou les compétences exercées aux différents échelons territoriaux.

La responsabilité des élus leur fait un devoir d'anticiper, de faire émerger ensemble des **solutions d'avenir**, d'agir dès aujourd'hui pour n'avoir pas à subir demain les évolutions inéluctables du paysage institutionnel.

Certains s'y sont déjà essayés, avec réussite. Les élus ne doivent pas attendre car si leur responsabilité est bien d'acheminer de l'eau potable en continuité et en toute sécurité, leur devoir est aussi, pour y parvenir, de décider et d'anticiper : **la sécurisation de l'eau potable ne peut pas attendre.**

"Mieux vaut agir que subir ..."

André Cabot, vice-président du
Conseil général du Tarn, administrateur de
l'agence de l'eau Adour-Garonne

LA SÉCURISATION DE L'EAU POTABLE :

UNE PRIORITÉ DU 10^E PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Laurent BERGEOT,

Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne



L'eau potable est l'un des sujets les plus importants du domaine d'action de l'agence de l'eau. Le comité de bassin qui s'est réuni le 29 septembre a encore rappelé cette priorité.

L'eau potable n'est pas quelque chose d'acquis. Nous avons la chance d'avoir de l'eau potable partout ou quasiment partout au robinet et cela semble naturel. Pourtant, quand on voyage un peu, on voit bien que cela ne va pas de soi.

Dans mes échanges avec les acteurs économiques, j'observe également que l'eau potable est **un élément-clé de l'attrait des territoires**. Une eau distribuée de qualité sanitaire irréprochable est un élément fort du cadre de vie et pèse sur son attractivité vis-à-vis des acteurs économiques qui sont de plus en plus soucieux de ces paramètres.

L'eau potable, ce ne n'est pas non plus seulement celle qui arrive à notre robinet après des traitements parfois importants : c'est aussi la **préservation des captages**, et la **réduction de la pollution des eaux brutes**. La protection des ressources en eau est en effet un axe fort d'intervention de l'Agence qui y met beaucoup de moyens avec l'ensemble des acteurs, des usagers et des professionnels. L'abandon de captages devenus trop vulnérables est une vraie désolation car il s'agit d'un élément de patrimoine que nous perdons. La question de l'eau potable est donc une question très large, qui doit s'analyser le plus en amont possible et au niveau de chaque ressource.

Comment mutualiser pour sécuriser ? Cette réflexion, qui est le cœur de notre journée technique, me semble vraiment opportune dans un

calendrier institutionnel en pleine évolution pour les instances communales, échelon traditionnel de la gestion de l'eau potable. Il est très intéressant de la conduire au démarrage de cette dynamique de recomposition spatiale et fonctionnelle. Présenter des premières démarches de rationalisation dans le domaine de l'eau peut avoir la vertu d'inciter à aller au-delà des regroupements et des mutualisations qui ont pu se faire au gré du temps. Il doit y avoir une relation forte de ces regroupements avec l'eau, considérée dans toutes ses dimensions. En effet, le domaine de l'eau rassemble, socialement et culturellement, comme j'ai pu le constater à chacun de mes déplacements dans ce bassin, où l'appartenance à un même bassin hydrographique est un élément structurant.

« Mutualisation » ? Je ne suis pas adepte du dogme de la mutualisation. Il n'y a pas de recette, mais **des solutions propres à chaque territoire** en fonction des besoins et des intérêts. Cette journée est l'occasion d'analyser les raisons qui peuvent amener telle ou telle collectivité, tel ou tel service à se rapprocher et à mutualiser coûts et moyens pour sécuriser la distribution de l'eau potable. Vos témoignages, vos échanges, vos réflexions vont peut-être conduire à plusieurs modèles qui permettront d'affronter les différents enjeux et de puiser des exemples utiles pour construire des démarches adaptées.

Cette journée est la vôtre, sur un sujet d'aujourd'hui et de demain.

PRENDRE LA MESURE D'UNE NÉCESSITÉ

DES SERVICES DE L'EAU FRAGILES FACE AU RISQUE SANITAIRE

Jean-Luc CÉLÉRIER, OIEAU

La province de l'Ontario (Canada) fournit un exemple de **pollution grave d'un captage d'eau potable**. En mai 2000, du fumier de bœuf contaminé par la bactérie *Escherichia coli* est épandu à proximité d'un captage (source souterraine). Après l'épandage, un épisode pluvieux dissémine la bactérie dans l'eau du captage, la contaminant malgré le traitement au chlore. L'exploitant du captage choisit de gérer l'incident lui-même et ne prévient pas les autorités sanitaires, enfreignant ainsi ses obligations. Lorsque de jeunes enfants et des personnes âgées commencent à souffrir de troubles gastriques, et que les recherches bactériologiques révèlent la présence de la bactérie, les autorités sanitaires envisagent tout d'abord l'hypothèse d'une contamination d'origine alimentaire, perdant ainsi un temps précieux dans la lutte contre la pollution. C'est finalement un appel anonyme qui les mettra sur la voie de la

contamination du captage et leur permettra de prendre enfin les mesures nécessaires. La contamination bactérienne aura touché 2.300 personnes, causé 7 décès et 27 hospitalisations graves.

En France, on ne déplore à ce jour aucun décès ni aucun accident grave lié à l'alimentation en eau potable. Mais plusieurs **incidents** ont déjà été constatés, avec toujours le même enchaînement de causes : une contamination, un épisode pluvieux entraînant des ruissellements, un traitement inadapté ou en panne, une pollution survenant en période d'alimentation discontinu (jours fériés...) et certaines négligences ou mauvaises pratiques d'exploitations.



LA NÉCESSAIRE FIABILISATION DES UNITÉS DE DISTRIBUTION DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Jean-Marc VACHER, ARS Midi-Pyrénées/Pôle Eau

Pour les populations alimentées en eau potable, le risque majeur est une mauvaise qualité bactériologique, notamment si l'eau potable est distribuée sans **autorisation administrative**. L'autorisation administrative porte sur le captage et la filière de traitement, avec un double suivi : un suivi par l'exploitant (traçabilité) et un suivi sanitaire par l'ARS.

Tous les 3 ans, l'ARS conduit une étude avec l'agence de l'eau pour lister les unités de distribution (UDI) à fiabiliser : les unités de distribu-

tion à fiabiliser, ou UDAF. Parmi les UDAF, toutes ne délivrent pas en permanence de l'eau non conforme.



“L'eau potable est un aliment, mais un aliment particulier consommé par toute la population, livré à domicile dès sa production, et qui doit être de bonne qualité à tout instant.”

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées/
Pôle Eau

“Les données de l'étude de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de l'ARS Midi-Pyrénées sont-elles disponibles par département ?”

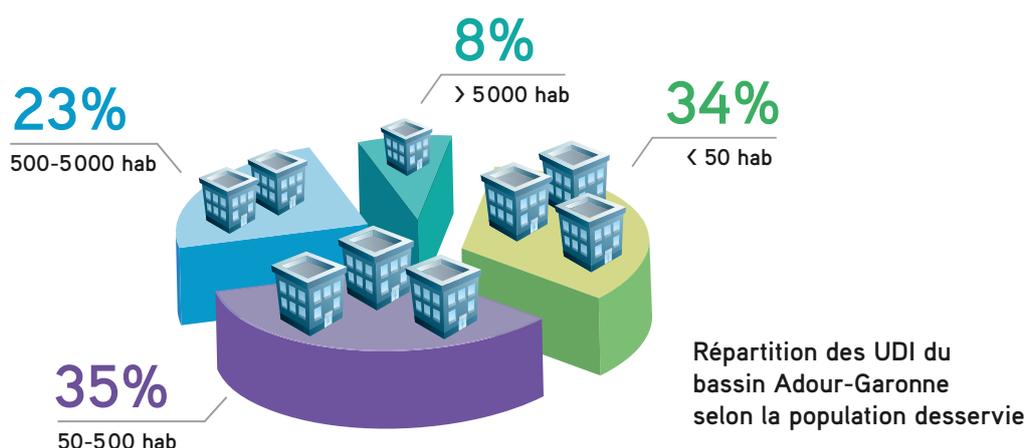
Marc Mattera, SMDE 24

“Une brochure présentant une synthèse de l'étude est diffusée et les données par département peuvent être en effet demandées à l'Agence.”

Agnès Chevrel, agence de l'eau
Adour-Garonne

Les conclusions de la dernière étude rappellent le caractère rural de la distribution sur le bassin Adour-Garonne, où 35% des UDI desservent des populations de 50 à 500 habitants alors que seules 8% des UDI desservent des populations de plus de 5.000 habitants.

versants français : les nitrates n'y concernent que 1% des UDI, 0,5% des réseaux et 0,3% de la population, et les valeurs trouvées sont stables dans le temps. Pour autant, ces résultats ne sont pas le reflet des teneurs en eau brute (eau captée), où les valeurs atteignent parfois des seuils inquiétants.



Sur ce bassin, **50% des UDI sont classées comme devant être fiabilisées**. Les causes sont essentiellement la bactériologie (près d'un tiers des UDAF), un pH inadapté (eau agressive), une turbidité excessive. Par ailleurs, la présence de chlorites concerne 9% de la population, même si elle concerne peu d'UDAF. Enfin, les réseaux à fiabiliser sont situés aux 2/3 en zone de montagne (Pyrénées et Massif central).

L'évolution par rapport à l'étude précédente montre une amélioration : si les UDAF représentent toujours 50% des UDI, alors qu'elles représentaient 66% des UDI en 2009, elles desservent 25% de la population (33% en 2009).

En termes de caractéristiques, **86% des UDAF sont de petites installations qui desservent moins de 500 habitants** et sont majoritairement en gestion communale ou en régie directe. Ce constat montre que **le traitement sur de petites installations ne garantit pas forcément la bonne qualité de l'eau en permanence**. Souvent, la cause du classement d'une UDI en UDAF est liée à un manque de moyens et/ou de compétences.

S'agissant des **nitrates**, le bassin Adour-Garonne est moins concerné que d'autres bassins

“Existe-t-il d'autres moyens de traitement de l'eau que le chlore ?”

Ulrike Fassbender, SIAEP Aubiet-Marsan

“Le chlore reste le désinfectant de l'eau le plus utilisé, notamment en raison de ses propriétés de rémanence dans le réseau, gages d'une sécurité accrue.”

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées

“Le paramètre cyanobactérie a-t-il été pris en compte dans l'étude ?”

Hélène Moulinier, agglomération de Brive (Corrèze)

“Ce paramètre ne figure pas dans les résultats de l'étude agence de l'eau /ARS Midi-Pyrénées, mais il est pris en compte par l'agence de l'eau au cas par cas, lors d'interventions ponctuelles.”

Agnès Chevrel, agence de l'eau Adour-Garonne

Depuis 2009, 49 captages Grenelle (captages prioritaires) ont été définis et encadrés par des plans d'actions mis en œuvre en lien avec le secteur agricole. 31 nouveaux captages sont proposés dans le SDAGE 2016-2021 suite à la conférence environnementale.

Le **partenariat entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'ARS Midi-Pyrénées** est vu comme exemplaire. Il repose sur la complémentarité des moyens d'action des deux agences : le rôle incitatif de l'agence de l'eau et le rôle régalien de l'ARS. Un accord-cadre 2012-2015 formalise ce partenariat, autour notamment d'actions sur les eaux de baignade et les eaux de consommation humaine, ainsi que d'actions de formation.

“Le partenariat exemplaire entre l'agence de l'eau et l'ARS existe-t-il ailleurs qu'en Adour-Garonne ?”

Nehza Leftha, ARS Franche-Comté

“La différence de découpage entre des agences de l'eau organisées par bassins versants et des agences de santé organisées par régions ne facilite pas toujours la collaboration. L'agence de l'eau Adour-Garonne a invité l'ARS Midi-Pyrénées à une logique de bassin, simple, qui donne des résultats, et qui existe certainement dans d'autres régions de France.”

Laurent Bergeot, agence de l'eau Adour-Garonne

“Au-delà de ce que prévoit le SDAGE, l'apport original en Adour-Garonne est l'élaboration d'un accord-cadre opérationnel décrivant précisément comment atteindre les objectifs visés.”

Lucile Grémy, agence de l'eau Adour-Garonne

“L'exemple du bassin Adour-Garonne est souvent cité par le ministère de la santé.”

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées

“En Artois-Picardie, agence de l'eau et agence de santé conduisent aussi des actions communes.”

Jean-Luc Célérier, OIEAU

“Quelles sont les incidences de la présence de chlorure de vinyle et de dérivés du métolachlore - qu'on ne sait pas traiter - sur la qualité de l'eau ?”

Emmanuel Rouquié, Conseil général de Lot-et-Garonne

“Le chlorure de vinyle provient de la dégradation de canalisations en PVC posées avant 1980. On en trouve dans des réseaux qui comprennent des canalisations en PVC et qui connaissent des « temps de séjour » de l'eau importants. Pour éviter sa présence, il est possible de mettre en place des purges et des maillages afin de faire circuler l'eau et d'éviter le temps de séjour. L'ARS recense les canalisations PVC encore existantes, sachant que la lutte contre le chlorure de vinyle va devenir un vrai sujet dans les années à venir.”

Les formes dégradées du métolachlore constituent un problème nouveau. Depuis qu'on cherche ces molécules, on en trouve. Et on en trouve beaucoup ! Mais sachant qu'il n'est pas envisageable de rechercher toutes les molécules existantes, la réglementation européenne parle de « métabolites pertinents ». En France, la direction générale de la Santé a lancé sur ce sujet un travail de rapport, dont les conclusions seront diffusées.”

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées



VERS UN AGENCEMENT TERRITORIAL DES COMPÉTENCES DE GESTION DE L'EAU



Rémy BARBIER,
Ecole nationale du Génie de l'Eau
et de l'Environnement de Strasbourg

Aujourd'hui, **le défi de l'eau trouve une nouvelle formulation**. La période fin XIX^e/début XX^e siècle avait vu la mise en place du modèle de gestion de l'eau que nous connaissons aujourd'hui, et la distribution de l'eau potable à domicile a été généralisée à la fin du XX^e siècle. La période actuelle est celle de la mise en sécurité de l'eau destinée à la consommation humaine, inscrite dans l'agenda international depuis le sommet de La Haye en 2000.

Cette mise en sécurité implique d'**agir sur la ressource**, autour d'actions territoriales préventives plutôt que curatives, mais aussi d'actions sur les infrastructures (la France compte 500.000 km de canalisations d'eau potable, qu'il faudra transmettre en bon état aux générations futures) et de sensibilisation des populations. Dans un pays qui compte **14.000 services d'eau potable**, dont 50 % desservent moins de 600 habitants, il sera également nécessaire d'accomplir un effort de **rationalisation du service de l'eau potable** pour atteindre des seuils d'efficacité technique (près de 69 % des UDAF sont des installations communales), augmenter la capacité d'action des autorités organisatrices des services en vue d'améliorer leur travail avec les autres acteurs, et réaliser des économies d'échelle.

Mais la rationalisation seule ne suffira pas à produire les effets escomptés. D'autres actions devront être conduites, et non pas sur un modèle unique. En Europe, le Royaume-Uni et l'Italie ont lancé des démarches volontaristes de rationalisation, qui permettent à la France de bénéficier d'un retour d'expérience : les principales leçons sont qu'**il n'existe pas un modèle unique optimal** et que l'un des facteurs clés de réussite est l'engagement des acteurs et des élus.

"Il faut sécuriser la ressource en eau. Mais jusqu'à quel point ?"

Nathalie Jacquemain, Conseil général de Dordogne

"Il faut distinguer obligations réglementaires et politique de l'autorité organisatrice : aller jusqu'où ?, avec quels moyens ?, à quel tarif ? En tout état de cause, l'objectif global est de mettre de l'eau potable à disposition sans porter atteinte à l'environnement et en garantissant aussi la sécurité hydrique (prévention des inondations)."

Rémy Barbier, Ecole nationale du Génie de l'Eau

"Techniquement, il n'existe pas de critères spécifiques ni de directives. Chaque ressource en eau est un cas particulier qu'il faut étudier et sécuriser spécifiquement."

Jean-Luc Célérier, OIEAU

"On a parfois le sentiment que le prix de l'eau potable augmente avec la taille de la structure. Existe-t-il une taille optimale ?"

Allande Erreçaret, SIEP Jurançon (Pyrénées-Atlantiques)

"Les études n'en montrent pas. Le prix de l'eau potable peut parfois augmenter avec la taille de la structure, mais ce phénomène est surtout expliqué par des facteurs "mécaniques" concomitants, comme le passage d'une gestion artisanale à une véritable gestion patrimoniale."

Rémy Barbier, Ecole nationale du Génie de l'Eau

Dans le domaine de la gestion de l'eau, les crises jouent un rôle majeur dans la prise de conscience collective : la sécheresse de 1976 avait déclenché des actions, comme celles de 2003 et 2005. Mais chaque crise est suivie d'un certain relâchement et d'un retour à la situation antérieure, dans une forme d'attentisme face à une évolution qui pourtant paraît souhaitable.

Certains acteurs, dont l'agence de l'eau, jouent un **rôle incitatif en matière de regroupements des structures**, mais se heurtent à un déficit de volonté réelle, et les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) ont encore été très peu utilisés sur le sujet de l'eau.

D'autres raisons sont à trouver dans la présence sur certains territoires de substituts fonctionnels (acteurs privés) ou de syndicats urbains. Par ailleurs, il n'est pas toujours aisé de conjuguer des services qui possèdent des histoires, des situations, des legs différents. Enfin, l'attachement territorial à la ressource en eau reste fort et suppose de **conjuguer rationalisation et proximité**.

En termes d'échelle, il n'existe pas d'échelle idéale mais des façons différentes de s'engager : interconnexion, mutualisation de moyens, mise en commun de personnels... Parfois, la collectivité conserve la compétence de base en déléguant la production et la distribution de la ressource. En Ile-et-Vilaine, un modèle assez spécifique à trois niveaux a été mis en place autour de collectivités, de syndicats et d'un syndicat intercommunal porteur du schéma départemental et en charge de garantir la solidarité entre les collectivités (modèle "fédéral" avec des structures imbriquées). Une autre solution est de jouer sur la gouvernance interne de grandes structures, à l'image de la collectivité de Strasbourg et d'un "vieux" syndicat, qui développent depuis plusieurs années des actions autour d'une mutualisation, d'échanges, de solidarité. Ces exemples montrent qu'il existe **différents leviers pour agir conjointement sur rationalisation et proximité**.

"Sur un même secteur géographique, vaut-il mieux un « gros » captage ou plusieurs « petits » ?"

Ulrike Fassbender, SIAEP Aubiet-Marsan

"Le choix doit être fait au cas par cas, en fonction de la ressource, en sachant qu'il faut dans tous les cas disposer d'une double autorisation administrative pour prélever l'eau (police de l'eau) et pour la destiner à la consommation humaine. En matière de protection de la ressource, il est souvent plus facile de protéger un gros captage que plusieurs petits."

Jean-Marc Vacher, ARS Midi-Pyrénées

"Les démarches de rationalisation et/ou de mutualisation ne doivent pas conduire à créer d'autres formes de vulnérabilité. Si le Conseil d'Etat a constaté dans son rapport de 2010 que les petites stations concentraient la majorité des problèmes bactériologiques, un effort de rationalisation peut parfois faire gagner sur le plan de la qualité mais faire perdre sur celui de la disponibilité de la ressource, notamment en période de sécheresse."

Rémy Barbier, Ecole nationale du Génie de l'Eau





“Les exemples des autres pays européens en matière de rationalisation du service de l'eau montrent-ils une amélioration de la qualité du service ?”

Participant non identifié

“Le processus de rationalisation a été rapide en Italie, plus lent au Royaume-Uni, et s'est parfois heurté à certaines résistances. Au Royaume-Uni, un régulateur centralisé surveille les prix et la qualité du service rendu aux usagers.”

Rémy Barbier, Ecole nationale du Génie de l'Eau

“L'objectif principal reste la protection de l'eau potable et donc des captages, car une fois le polluant entré, il faut le détecter, le mesurer, le traiter... Par ailleurs, il faut rappeler que nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences de la métabolisation des molécules. Par conséquent, il faut protéger les captages pour éviter l'entrée de polluants et ne pas penser qu'on peut tout traiter en station de potabilisation. Sur le prix de l'eau, il faut trouver le juste équilibre entre traitement efficace et prix de l'eau raisonnable, et cela suppose de conduire des études technico-économiques de rationalisation, de mutualisation. C'est la raison pour laquelle l'agence de l'eau invite les collectivités à aller plus loin dans ce type d'études, sans « martingale » fixe et en tenant compte des différentes typologies de territoire, de l'état des réseaux... L'objectif est de parvenir au juste équilibre entre qualité de l'eau et prix de l'eau.”

Laurent Bergeot, agence de l'eau Adour-Garonne

S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES PUBLICS

L'ETAT ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ACCOMPAGNENT LES COLLECTIVITÉS

Nicolas Sauthier, ARS Midi-Pyrénées

L'eau potable est un aliment et toute non-conformité peut avoir des conséquences graves sur la santé humaine. Tous les acteurs en charge de la production et de la distribution doivent être sensibilisés à la **nécessaire sécurisation de l'eau potable**. Les actions de formation/sensibilisation des personnels communaux conduites en Midi-Pyrénées ont eu un impact très positif et

seront développées en 2015 sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Une autre action envisagée est une action de formation plus technique sur la filtration et le traitement de l'eau.



Gilles Bernad, DDT du Tarn

Depuis plusieurs années, les missions des services de l'Etat sont recentrées sur les missions régaliennes. Dans ce cadre, la **mutualisation de la ressource en eau** constitue un axe majeur, avec la question de la conciliation des usages. Sur ces sujets, il est impératif d'associer les collectivités locales le plus en amont possible des décisions. La réglementation vient alors ensuite naturellement pour préserver à la fois les usages de l'eau et les milieux naturels. Les services de l'Etat peuvent aider à trouver les solutions les plus adaptées. A titre d'exemple, la DDT du Tarn, avec l'appui de l'agence de l'eau et de l'ARS, a aidé à trouver des solutions techniques pour ramener les 20 petites sources d'un

territoire communal à un seul point de captage répondant aux contraintes réglementaires. L'objectif doit être de ne rien imposer, mais de communiquer très en amont et d'aider aux choix et aux solutions. Dans le domaine de l'eau, de nombreux services de l'Etat sont acteurs et il faut travailler ensemble à trouver les solutions **les plus adaptées au territoire**.



"La lutte contre le plomb va-t-elle faire l'objet de financements spécifiques ?"

Hélène Moulinier, agglomération de Brive (Corrèze)

"La lutte contre la présence de plomb dans l'eau constitue une vraie problématique qui nécessite des financements importants. Il subsiste encore des réseaux contenant du plomb, mais très localisés et il n'y aura pas de financements spécifiques."

Agnès Chevrel, agence de l'eau Adour-Garonne

TÉMOIGNAGE VIDÉO

Protection et qualité de l'eau : sensibilisation des collectivités en Ariège

L'Ariège, zone de piémont pyrénéen d'habitat dispersé, avec des captages nombreux, modestes, souvent vétustes, et une gestion en régie, a connu récemment plusieurs problèmes de moindre qualité de l'eau : bactériologie, forte turbidité suite à des précipitations. La première action a été d'informer les habitants, notamment compte tenu du fort sentiment d'appartenance de la ressource en eau. Ensuite, d'identifier les travaux à réaliser, en bénéficiant de l'avis d'un expert hydrogéologue et de l'ARS. Par exemple, dans le Couserans, une opération a permis d'alimenter deux hameaux à partir d'une ressource unique en créant 2 km de réseau de distribution. L'agence de l'eau s'est associée au conseil général pour aider au financement des travaux. D'autres actions de même nature ont été conduites dans le département. La qualité de l'eau a pu ainsi être restaurée sur 2/3 des 66 réseaux de distribution ciblés dans cette opération sur le département de l'Ariège.

Parallèlement, des actions de formation, de sensibilisation et professionnalisation des personnels communaux ont été organisées par l'agence de l'eau et l'ARS. Ainsi, en 2012 et 2013, 400 personnes ont été formées en région Midi-Pyrénées et ces actions vont être développées sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne autour de deux axes : l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau et la protection des captages.



LUCILE GRÉMY, Agence de l'eau Adour-Garonne

La stratégie de l'Agence repose sur une vision globale (l'ensemble du système d'alimentation en eau potable, de la ressource en eau captée à la distribution de l'eau potable à l'utilisateur) et dans une logique de long terme ("**prévoir demain**") en utilisant les solutions curatives et préventives qui assureront une durabilité de l'AEP (qualité de la ressource et production d'eau potable à un coût stable et raisonnable).. L'Agence accompagne les collectivités à 3 niveaux : les études, les actions de protection et les travaux de rationalisation. Pour les études, nous finançons à 70% les études stratégiques qui donnent aux collectivités les éléments d'aide à la décision, pour bâtir le bon scénario technique et financier : recherche de la ressource à mobiliser pour satisfaire les besoins du territoire, chiffrage des besoins en infrastructures, en équipement, en fonctionnement -transfert de compétences et de patrimoine, impact sur le prix de l'eau-, évaluation des modes d'organisation et de gestion du service d'eau potable (fusion des services existants, régie ou DSP,

regroupement des services d'eau et d'assainissement...).

L'étude est un préalable indispensable à toute décision de travaux et elle doit s'inscrire en cohérence avec les schémas départementaux AEP.



Le 10^e programme de l'Agence pour 2013-2018 prévoit une dotation budgétaire de 240 M€ pour l'eau potable (+ 40 % par rapport au 9^e programme 2007-2012). L'action de l'Agence s'inscrit dans une volonté de synergie, de travail en commun notamment avec les services de l'Etat et l'ARS pour combiner les leviers réglementaires, techniques et financiers. Les **documents de planification, comme le SDAGE ou les PRSE** installent des partenariats renforcés qui sont concrétisés par des programmations annuelles permettant de cibler les actions prioritaires à conduire, dont celles portant sur des secteurs présentant des fragilités en termes de qualité et/ou de quantité, toujours en cohérence avec les schémas départementaux d'alimentation en eau potable.

“L'indicateur eau potable peut-il permettre d'être soutenu et d'obtenir des financements de l'agence de l'eau - indépendamment de la microbiologie - dans un contexte de morcellement du territoire et de multiples petits captages ?”

Nehza Leftha, ARS Franche-Comté

“L'étude agence de l'eau Adour-Garonne/ ARS Midi-Pyrénées permet d'identifier les points de fragilité - tous paramètres confondus et au-delà des critères microbiologiques - sur lesquels il faudra intervenir en priorité. La liste de ces points de fragilité constituera le socle d'attribution des aides de l'agence de l'eau.”

Lucile Grémy, agence de l'eau Adour-Garonne



LA MUTUALISATION TECHNIQUE : CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR UN SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Jean-François Laprade, Syndicat de la Diège (Corrèze)

Le syndicat de la Diège, en Corrèze, était à l'origine un syndicat d'électricité créé en 1921, l'un des plus anciens syndicats d'électrification rurale de France. Aujourd'hui, il regroupe 66 communes rurales du Nord Corrèze, soit 32.000 habitants. Dans les années 1980/90, les élus ont décidé la création d'une structure d'entretien des éclairages publics en régie et ont lancé une action de cartographie des réseaux. C'est de cette action de cartographie des réseaux électriques qu'a émergé l'idée de cartographier les réseaux d'eau. Par la suite, le décret Grenelle du 30 janvier 2012 a imposé aux collectivités territoriales un inventaire patrimonial des réseaux. Le syndicat de la Diège a alors évolué vers un système d'information géographique (SIG) pour transposer toutes les bases de données sur un même système, qui peut être mis à disposition des communes adhérentes intéressées, moyennant paiement d'une redevance. Dans ce cas, le syndicat et la commune concernée commencent par dresser un inventaire de l'existant (plans, schémas...), puis procèdent à une reconnaissance sur le terrain, pour enfin numériser les réseaux sur Ortho Photo Plan, avec géo positionnement et description de chaque réseau.

Mais une cartographie à jour n'existe pas, il faut sans cesse l'actualiser et ce service suppose concertation et "complicité" entre le syndicat et les communes. Les moyens nécessaires ont été obtenus par une **mutualisation de moyens** avec les autres services du syndicat, notamment celui en charge de la voirie. Aujourd'hui, le service de cartographie emploie deux projeteurs, une géomaticienne et un assistant terrain à temps partiel. L'investissement financier de départ est d'environ 20 € par km de réseau, et le syndicat propose un système de forfait aux petites communes.

Le principal service rendu est d'aider les "fontainiers" à localiser les fuites, ce qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Aucune étude ne peut être pertinente sans une connaissance fine des réseaux existants. La cartographie permet de **disposer de la connaissance des réseaux** pour ensuite élaborer des schémas de sectorisation du réseau. Les facteurs de réussite de la démarche sont la proximité et la technicité.



"Le Loir-et-Cher dispose d'un observatoire départemental avec une section eau potable, qui a réalisé une cartographie de tous les réseaux communaux accessible et actualisable en ligne par tous les intervenants."

Jean-Pierre Forget, agence de l'eau Loire-Bretagne



L'APPUI TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL

Serge Bladinières, SYDED du Lot



Dans le Lot, les missions du SYDED - syndicat départemental d'élimination des déchets - ont été étendues à l'énergie, à l'assainissement, aux eaux naturelles et enfin à l'eau potable (2008). Ce choix a été préféré à la création d'une structure spécifique « eau potable » pour des raisons de rationalisation notamment. Le SYDED est composé du conseil général, de communautés de communes, de communes et de syndicats. Il regroupe aujourd'hui 64 collectivités dans le domaine de l'eau, totalisant 97.000 abonnés soit 90 % des abonnés du département. Les collectivités ont adhéré au SYDED sans transfert de compétences. Elles y ont trouvé **un lieu de réflexion à l'échelle du département leur offrant conseil juridique et accompagnement**. Plus tard, le SYDED a remplacé les services de l'Etat en développant ingénierie publique, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi des contrats et passation des marchés. La 3^e phase sera constituée par un éventuel transfert de compétence.

Aujourd'hui, le SYDED intervient en matière de production d'eau potable mais pas encore de distribution. Plusieurs enjeux sont repérés : un important linéaire de réseaux (50 m de canalisations par abonné), des réseaux vieillissants, un prix de l'eau peu homogène avec un coût de production allant de 1 à 4. Par ailleurs, le Lot compte 180 ressources en eau potable, dont 50 % sont pérennes, avec de nombreux périmètres de protection et interconnexions à réaliser.

Le schéma départemental de 2000 est en cours de révision, en lien avec le Conseil général du Lot. Selon les cas, les solutions préconisées pourront être **la sécurisation, l'interconnexion, la substitution**.

Les problèmes de pollution - jusqu'à présent peu prégnants dans le Lot - apparaissent, et il est nécessaire de s'organiser pour y répondre. A titre d'exemples, le SYDED étudie actuellement l'interconnexion à des coûts raisonnables de deux petites ressources existant sur deux communes pour remédier à des difficultés de disponibilité et de qualité de la ressource, et la création d'un syndicat de réalimentation sur le département en mutualisant les réseaux existants.

Le SYDED a été facilement accepté par les structures existantes (publiques et privées) car toutes ont pris conscience que seuls **le partenariat et la complémentarité** permettront de faire face aux enjeux à venir en matière d'eau potable. La gestion de deux ressources lui ont été transférées.

“Dans tout projet de rationalisation, la clé de la réussite est de convaincre les acteurs locaux de la nécessité de s'organiser, de partager les problématiques et les solutions.

Mais je ne suis pas certain que la seule fiscalité départementale permettra demain de soutenir les politiques de l'eau.”

Serge Bladinières, SYDED du Lot

DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

Jean-Baptiste Doré, Cantal Ingénierie et Territoires (CIT)

Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) est une agence technique départementale créée en 1992 pour offrir des services en termes de VRD, assainissement, technologies de l'information et de la communication (TIC), assistance juridique et administrative (procédures, marchés...). En 2010/2011, de nombreuses communes rurales se sont trouvées démunies suite à l'arrêt des missions d'ingénierie publique des services de l'Etat et 150 d'entre elles ont sollicité l'appui des services du conseil général. La réflexion a alors été élargie à d'autres sujets, pour aboutir à la création de CIT en 2012 avec un statut juridique d'EPA indépendant dont le conseil d'administration représente les adhérents. CIT conserve un lien fort avec le conseil général, ses locaux et ses personnels étant mutualisés avec celui-ci. Les Services d'Assistance Technique du Conseil général (SATESE et MAGE) réalisent un diagnostic amont des installations, alors que le CIT assure l'accompagnement des projets.

Les communes adhèrent au CIT sur la base d'une **cotisation** par an et par habitant fixée à 40 centimes pour les communes rurales et à 20 centimes pour les EPCI, qui ouvre droit aux prestations de base telles que l'assistance juridique et administrative, des interventions dans le domaine des TIC, l'accès à une journée technique assainissement ou VRD. Des **prestations complémentaires** peuvent également être réalisées par CIT, sur une base de rémunération de 345 €/jour.

Le budget de CIT est constitué par les cotisations des communes adhérentes, les revenus des prestations complémentaires et une aide du conseil général de 225 K€/an. L'objectif de la création de CIT est de répondre aux attentes des communes sans fragiliser le tissu économique : dans le domaine de l'assainissement, CIT assure des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les missions de maîtrise d'œuvre

restent en charge du secteur privé. La principale plus-value apportée par CIT est de constituer **un champ d'intervention départemental** permettant d'envisager des solutions de rationalisation et de mutualisation.

Trois exemples peuvent être donnés :

- assainissement : Pour trois communes rurales envisageant des projets similaires de réfection de réseaux vétustes, le CIT a proposé d'élargir leurs projets aux communes voisines pour réaliser un groupement de commande sur un total de 6 communes offrant ainsi des avantages en termes d'homogénéité des réseaux et de mutualisation de l'exploitation.
- eau potable : le CIT a proposé l'interconnexion de deux ressources de deux collectivités différentes, une commune confrontée à une contamination par le baryum et un syndicat devant revoir son contrat de délégation de service public (DSP).
- eau potable : le CIT a conduit avec trois communes une réflexion intercommunale sur un contrat de DSP permettant d'obtenir des économies d'échelle en matière d'exploitation et une homogénéité en termes de prix pour l'utilisateur.



ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET GESTION DE CRISE

Jean-Luc Bousquet, Syndicat départemental de l'Ariège

L'Ariège a connu récemment une situation de crise lors du décès d'un enfant avec une suspicion de contamination de l'eau potable. Dans de telles situations, des **partenariats forts et de confiance** sont nécessaires, comme celui qu'entretient le syndicat départemental de l'Ariège avec l'ARS. Le syndicat gère 510 points de captage sur le département, dont 400 situés en zone de montagne. L'Etat impose un niveau de service élevé, dans un contexte de mitage, de montagne, de conditions hivernales rudes, et l'ARS accepte la co-responsabilité de ces contraintes. Dans ce contexte, si la réor-

ganisation territoriale annoncée devait aboutir à la disparition du département de l'Ariège, le syndicat disparaîtrait également, avec sa **vision départementale, solidaire et égalitaire**, et l'apport des conseillers généraux répartis sur l'ensemble du territoire. Dans un objectif de solidarité, le maintien – voire le renforcement – de certaines structures telles que le syndicat départemental est vital.



S'ENGAGER VERS DES MUTUALISATIONS ET RECOMPOSITIONS TERRITORIALES

RESTRUCTURATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DANS LE SUD-OUEST DU TARN

Stéphane Mathieu, Conseil général du Tarn

Depuis les années 2000, la politique développée par le Conseil général du Tarn en matière d'eau potable vise à proposer **un schéma départemental permettant d'aider les collectivités à protéger les captages stratégiques, à mutualiser leurs sources d'approvisionnement, à améliorer les réseaux et les conditions de desserte**. La réflexion a conduit à :

■ prioriser certaines actions, notamment suite à l'épisode de sécheresse de 2003 et dans un contexte de patrimoine vieillissant

■ optimiser :

- préservation et protection des captages stratégiques,
- rationalisation des schémas de desserte locale,
- mise en place d'unités de gestion opérationnelles,
- mise à disposition d'outils de gestion performants et pérennes,
- maîtrise de coûts équitables et homogènes.

La réflexion a été conduite sur **9 secteurs géographiques**, avec un temps important consacré à la rencontre de toutes les collectivités productrices et distributrices pour les interroger sur leurs patrimoines et leurs besoins, mais aussi pour leur faire prendre conscience de la nécessité parfois d'une nouvelle organisation, notamment pour faire face aux épisodes de raréfaction de l'eau.

A partir de différents scénarios permettant d'améliorer l'existant, les objectifs étaient de **faire prendre en compte la problématique eau potable dans les objectifs de développement et de garantir à l'abonné un service suffisant**. En contrepartie de l'accompagnement technique et financier qu'il apporte, le Conseil général du Tarn attend des collectivités la mise en place d'outils d'une véritable gestion de patrimoine. Un suivi sur la base d'indicateurs simples est également effectué par un service dédié du Conseil général.

Le projet de restructuration du Sud-Ouest du Tarn trouve son origine dans les difficultés que rencontraient certaines collectivités : pollution (nitrates...), intérêt à mutualiser une ressource ou à la compléter, ressources en fin de vie parce que trop peu dimensionnées pour résister aux épisodes de sécheresse... Pour faire face à ces difficultés et mettre en place des **solutions innovantes et pérennes**, les collectivités devaient pouvoir s'appuyer sur un schéma départemental cohérent.



“Que peut-on entendre par “service suffisant” pour les usagers, alors que la situation est très hétérogène d’une collectivité à une autre tant sur le plan de la qualité que sur celui des rendements ?”

Corinne Pierrat, DDT du Puy-de-Dôme

“Tout d’abord, les collectivités doivent mettre en place des périmètres de protection pour garantir leur maîtrise du maintien en bon état de la ressource en eau. Ensuite, s’assurer de taux de conformité corrects par la mise en œuvre d’unités de traitement efficaces. En termes de rendements, l’objectif visé est d’un rendement de 70 % minimum, ce qui peut être facile à atteindre si la collectivité possède un seul captage, un patrimoine homogène et bien entretenu... A l’inverse si le patrimoine est hétérogène, ancien, sans plans ni schémas de pose, la collectivité aura à mettre en place et à suivre une sectorisation, et à engager un plan d’amélioration de son réseau, sachant que le conseil général n’accorde pas d’aide financière pour le renouvellement du patrimoine. Globalement, le service rendu a minima doit être une eau de qualité, des ressources protégées et un rendement satisfaisant.”

Stéphane Mathieu, Conseil général du Tarn

Gilbert Hébrard, Institution des Eaux de la Montagne Noire

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire, qui existe depuis plus de 60 ans, couvre un territoire situé sur trois départements (Haute-Garonne, Tarn et Aude) et deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). L'Institution est certifiée ISO 9001 et bientôt 14001. Sur un territoire boisé et agricole, deux barrages stockent 31 millions de m³ d'eau, et l'eau est acheminée naturellement, gravitairement, vers Toulouse, Saint-Sulpice et Carcassonne.

Le projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution vise à construire 40 km de conduites en 4 tronçons, pour un montant total prévisionnel de près de 12 M€€. Les travaux vont bénéficier d'aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne (30 à 50 % des montants) et du conseil général (aide statutaire ou de 10 %). Si l'Institution des Eaux de la Montagne Noire est maître d'ouvrage de la réalisation, la gestion sera ensuite à la charge des syndicats concernés. Les atouts majeurs de ce projet sont **la constitution d'une réserve d'eau suffisamment importante pour assurer la sécurité de la ressource en eau, le bénéfice d'une distribution gravitaire et un prix garanti par un service public.**



“On parle de démanteler les syndicats alors qu'ils fonctionnent bien, qu'ils apportent de l'eau partout et à des tarifs raisonnables. Cette situation est inquiétante...”

Gilbert Hébrard, Institution des Eaux de la Montagne Noire

“La commune de Massaguel, dans le Tarn, dispose d'une seule ressource en eau potable - un lac souterrain de la Montagne Noire -, ressource gérée en régie avec des professionnels. Cette ressource a été sécurisée par l'interconnexion avec la ressource d'une commune voisine ainsi que par la réfection du réseau et des branchements. Ces travaux ont été rendus possibles par l'appui financier du conseil général et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.”

Michel Orcan, maire de Massaguel (Tarn)

“Ce projet va permettre de sécuriser la ressource en eau sur un secteur en croissance, en garantissant aux collectivités une quantité suffisante et une eau de qualité. Il appartiendra aux collectivités d'améliorer la gestion, les rendements. Ce projet, parfaitement reproductible sur d'autres territoires, montre que la fédération des collectivités peut permettre de progresser.”

Stéphane Mathieu, Conseil général du Tarn

UNE MOBILISATION COLLECTIVE ET UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL POUR PROTÉGER UN CAPTAGE STRATÉGIQUE DANS LE GERS

France Ducos et Christophe Séreuse, SIAEP d'Estang

La loi Grenelle renforce les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) européenne en introduisant la mise en œuvre obligatoire de procédures de zones soumises à contraintes environnementales. Sur l'ensemble du territoire français, 507 "captages Grenelle" sont listés en fonction de préoccupations en termes de pollutions aux nitrates et aux produits phytosanitaires. L'objectif est de privilégier les ressources en eau potable, en axant l'action sur le préventif plutôt que sur le curatif.

S'agissant du captage d'Estang - seul captage Grenelle du Gers -, le SIAEP d'Estang a défini l'aire d'alimentation du captage avant de réaliser une étude de vulnérabilité, un diagnostic territorial et un plan d'action. Le SIAEP, qui avait été informé fin 2008 par la DDT du Gers de la décision de classer le captage comme "captage Grenelle", regrette de ne pas avoir été associé plus en amont à cette décision.

Outre le volet agricole, le plan d'action territorial d'Estang comporte trois autres volets : l'acquisition de parcelles en vue de leur reboisement, la modification des pratiques d'entretien des voiries, des actions de sensibilisation des particuliers (réunions publiques, écoles).

Le coût global du plan d'action s'établit à 1,4 M€€ avec une aide de l'agence de l'eau et du Conseil général du Gers à hauteur de 71 %. L'amortissement doit être mesuré sur une durée longue, supérieure à la durée de vie du plan, et le coût au m³ se révèle bien moindre que celui d'actions curatives.

La maîtrise d'ouvrage du plan est assurée par le SIAEP et un comité de pilotage qui réunit une cinquantaine de personnes. Si le multi-partenariat peut parfois être vécu comme une contrainte, il constitue surtout **un atout** car il permet de fédérer les compétences et d'aborder tous les sujets. L'implication de 14 agriculteurs sur les 400 ha du territoire du projet a été immédiate, et tous les acteurs sont aujourd'hui convaincus de l'absolue nécessité de protéger cet élément de patrimoine que constitue le captage.



"Quelle articulation entre le plan d'action territorial et la démarche régaliennne de protection des captages qu'est la DUP ?"

Nehza Leftha, ARS Franche-Comté

"Pour assurer une protection efficace, 5 ans ne suffiront pas et le Gers envisage de prolonger l'action au-delà du PAT, sur une durée au moins égale à la première période. Les actions avec les agriculteurs représentent 50 % des fonds mobilisés. Le plan n'a pas réellement de lien avec les périmètres de protection antérieurs aux captages Grenelle, qui visaient des pollutions accidentelles. Avec les captages Grenelle, on est sur du préventif et du diffus."

Christophe Séreuse, SIAEP d'Estang

Le temps de séjour de l'eau dans la nappe étant évalué entre 15 et 20 ans, il faudra attendre pour disposer de mesures significatives. Pour autant, le suivi effectué a déjà permis d'améliorer la connaissance en constatant des valeurs de deux métabolites de produits phytosanitaires problématiques même si elles restent en deçà des normes sanitaires, et une stabilisation des valeurs nitrates autour de 35 mg/l.



TÉMOIGNAGE VIDÉO

Protection du captage d'Estang (Gers)

Le plan d'action territorial élaboré dans le Gers visait à répondre à l'augmentation de la concentration dans l'eau de nitrates et de produits phytosanitaires. Sur les 57 captages prioritaires (captages Grenelle), la démarche est d'abord volontaire sur 3 ans pour éventuellement devenir obligatoire.

Le captage d'Estang (une eau souterraine), qui dessert 14 communes soit 4 445 habitants, subissait des pollutions aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Toute interconnexion avec un autre captage étant impossible, il était impératif de protéger le captage. La première action réalisée a consisté à identifier les zones de vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage.

Le rôle du Conseil général du Gers a été de coordonner l'action des différents partenaires du plan construit sur la base d'un diagnostic partagé du territoire et d'une étude hydrogéologique. La coopérative Vivadour a été impliquée, ainsi que les agriculteurs, autour d'expérimentations, de rotations ou de substitutions de cultures (culture de tournesol au lieu de maïs). La fédération des agriculteurs biologiques a également été associée à la démarche. Les actions mises en place sur 150 ha ont permis d'apporter conseil et formation aux agriculteurs, de conduire des démonstrations, et d'obtenir un engagement formel des agriculteurs sur des pratiques agro-environnementales.

Le coût financier du programme reste modeste puisqu'il s'établit à 0,20 €/m³. En 2 ans, la motivation des agriculteurs les a conduits à modifier certaines de leurs pratiques et à changer leurs équipements. Aujourd'hui, on constate une stabilisation du taux de nitrates alors que ce taux était auparavant en constante augmentation. Il reste à travailler sur la question des produits phytosanitaires, notamment lors d'épisodes pluvieux.

Pour l'agence de l'eau, il est naturel d'accompagner les démarches locales sur la protection des captages Grenelle en apportant appui méthodologique, conseil et aides financières.

RATIONALISER ... SANS PERDRE SON IDENTITÉ

Jacques Bouygues, Syndicat de production BBM Eau

Dans une zone du Sud Corrèze, rurale et touristique, a été lancé un projet de restructuration de deux syndicats créés après-guerre : le SIAEP de Roche-de-Vic (22 communes, 6.000 abonnés) et le SI d'Équipement de la Région de Beaulieu (16 communes, 4.000 abonnés). Ce projet était motivé par des difficultés récurrentes : 60 ressources en eau disséminées sur les trois communautés de communes du territoire, des problèmes de qualité et de quantité de l'eau notamment en période de sécheresse, l'absence de périmètres de protection, la présence de stations de pompage sans débit réservé en période d'étiage... En 2003, après une nouvelle période de sécheresse, les élus ont pris la décision d'engager une réflexion pour **rationaliser à la fois la ressource et le traitement**.

Une étude a été lancée qui a conclu à l'intérêt non pas de conserver les ressources existantes mais de **créer une ressource unique** à partir d'une prise d'eau dans la Dordogne, seule solution pérenne et offrant des garanties en termes de quantité et de qualité.

Un syndicat de production Beaulieu-Beynat-Meyssac (BBM Eau) a été créé, avec le soutien des services de l'Etat. D'importants travaux ont été engagés pour construire 35 km de conduites et une nouvelle station de traitement. Le coût total de 18 M€ a été financé avec des aides à hauteur de 50 % environ accordées par l'agence de l'eau (37 % du total), le Conseil général de la Corrèze (9,6 %) , les fonds FEDER européens (3,5 %) et l'Etat au titre de la DETR (1,6 %).

Sur la part auto-financée, l'enjeu était de **ne pas augmenter le prix de l'eau**, dans un contexte où le syndicat de Roche-de-Vic distribuait l'eau la plus chère du département (3,80 €/M³). Cet objectif a pu être atteint grâce aux efforts des financeurs et du fermier : le prix de l'eau n'augmentera que de 1 % par an jusqu'en 2020.

Grâce à ce projet, le schéma de distribution a été considérablement **simplifié** : à partir d'une prise d'eau unique dans la Dordogne (au lieu de 60 auparavant), l'eau est acheminée à l'unité de traitement BBM puis dessert les communes. Par ailleurs, ce schéma permet de remettre 3.000 m³ d'eau par jour au milieu naturel (cours d'eau et plans d'eau).



“Que sont devenues les anciennes ressources en eau, désormais inexploitées ?”

Jean-Pierre Forget, agence de l'eau Loire-Bretagne

“Les anciennes ressources ont été remises au milieu naturel.”

Jacques Bouygues, BBM Eau

Les atouts de ce projet sont d'ordre technique et environnemental (le critère environnemental comptait pour 40 % dans l'appel d'offres) : suppression de toutes les prises d'eau à partir de sources pour les remettre au milieu naturel, pérennité de la ressource en eau potable pour les 50 prochaines années, livraison des canalisations par train plutôt que par camion, revalorisation et réutilisation de tous les granulats extraits.

Aujourd'hui, le territoire de Beaulieu-Beynat-Meyssac compte un syndicat de production et deux syndicats de distribution. Une deuxième phase du projet sera la fusion de ces 3 syndicats. Les élus y sont favorables, sous réserve des incertitudes actuelles quant à l'organisation territoriale future.

“Quelles mesures sont prises pour sécuriser la qualité de l’eau en cas de pollution sur la Dordogne ?”

Jean-Pierre Forget, agence de l’eau Loire-Bretagne

“Avec une ressource unique, une panne d’électricité ou une pollution de la Dordogne pourrait priver d’eau 15.000 habitants. Pour prévenir ce risque, des groupes électrogènes sont mis en place et les deux syndicats de distribution ont obligation de maintenir en permanence un stock d’eau équivalent à deux journées de consommation minimum.”

Jacques Bouygues, BBM Eau



DES ÉTUDES TECHNICO-FINANCIÈRES QUI MONTRENT TOUT LEUR INTÉRÊT

Christophe Garcia, Syndicat eau/assainissement du Pays de Nay

Le Pays de Nay, dans les Pyrénées-Atlantiques, comptait quatre syndicats historiques (deux pour l’assainissement et deux pour l’eau potable) groupant 24 communes. Les deux syndicats d’assainissement ont été fusionnés, puis les deux syndicats d’eau potable. Enfin, le Syndicat d’eau et d’assainissement du Pays de Nay (SEAPaN), structure intercommunale, a été créé par fusion des deux syndicats, avec l’appui de l’agence de l’eau et du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Sur un territoire doté de canalisations parfois anciennes (jusqu’à 50 à 60 ans d’âge) et avec peu d’assainissement collectif, l’élaboration d’un schéma directeur a été lancée, sur la base d’un ratio de 20 abonnés par km de canalisations.

Dans ce cadre, ont déjà été réalisées des **études technico-économiques** sur l’assainissement puis l’eau potable, la mise en place d’une gestion patrimoniale des 9.000 tronçons sur la base d’un SIG et la définition d’un plan pluriannuel d’investissement. Un “bon” prix de l’eau a été défini, avec différents scénarios de renouvellement des équipements étagés de 2 à 10 % par an, tout en conservant un taux d’endettement inférieur à 10 ans. Sur ces bases, la décision a été prise de prévoir une augmentation du prix de l’eau de 0,05€/m³ par an pour permettre le renouvellement des équipements. En outre, et même si les redevances des abonnés permettent de collecter 1 M€/an, le syndicat aura recours à l’emprunt pour financer les renouvellements d’équipements (dont 150 km de canalisations en fibro-ciment).



Aujourd'hui, le bilan du projet est globalement très positif :

■ fonctionnement : simplification de la gouvernance (un seul comité syndical au lieu de quatre), simplification de la gestion financière et comptable (un seul budget eau et assainissement), optimisation des moyens (mutualisation des moyens, professionnalisation des intervenants, optimisation de l'exploitation), harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble d'un territoire cohérent et en fonction des enjeux), passage en régie directe prévu au 1^{er} janvier 2016,

■ investissement : capacité budgétaire (amortissement et plan pluriannuel d'investissement), rationalisation des pratiques avec des travaux en tranchées communes (20 % d'économie),

■ prix de l'eau : le prix de l'eau est désormais de 1,55 €/m³ (avant fusion, il était de 1,44 €/m³ pour l'un des deux syndicats et de 1,62 €/m³ pour l'autre syndicat).

“L'eau potable est un sujet d'une grande complexité technique, scientifique et institutionnelle. Pour les aider à prendre pied sur de tels sujets, les élus locaux disposent depuis 1992 d'un droit à la formation, sous forme d'une dépense obligatoire dans la limite de 20 % des indemnités versées. Or, seul 1 % de ce droit est utilisé. Il est impératif que les élus des collectivités utilisent ce droit – qui ne peut leur être refusé – en suivant des sessions de formation proposées par des organismes agréés.”

Claude Miquieu, conseiller général
des Hautes-Pyrénées,

L'EAU POTABLE, ATOUT POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Lucile Grémy, agence de l'eau Adour-Garonne

L'ensemble des expériences réussies et illustrées au cours de cette journée ont mis en évidence l'importance, pour conduire ces démarches, d'une volonté forte et durable des élus, engagés avec l'ensemble des acteurs concernés pour trouver les solutions appliquées et spécifiquement adaptées aux besoins de leurs territoires. La concertation, l'échange, et l'ancrage sur les compétences détenues dans les services ont toujours été des facteurs clés dans la mise en œuvre des projets. L'eau potable est

bien un atout pour l'aménagement et le développement des territoires, dans le cadre d'une solidarité territoriale et de la maîtrise des coûts. Dans cet objectif, l'agence de l'eau Adour-Garonne reste le “premier supporter” des collectivités et de leurs projets.



Pour en savoir plus :

- L'alimentation en eau potable du bassin Adour-Garonne 2014
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau potable
- Revue N°126

Où ?

Sur le site de l'Agence :

www.eau-adour-garonne.fr

(Rubrique Médiathèque Adour-Garonne)

DÉLÉGATIONS DE L'AGENCE

ATLANTIQUE - DORDOGNE :

Bordeaux : 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Fax : 05 56 11 19 98

Brive : 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Fax : 05 55 88 02 01

Pau : 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Fax : 05 59 80 77 99

Rodez : 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Fax : 05 65 75 56 09

Toulouse : 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

46, avenue du Général de Crouette

31100 Toulouse

Tél. : 05 61 43 26 80

Fax : 05 61 43 26 99

Agence de l'Eau Adour-Garonne

90, rue du Fénétra

CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

Fax : 05 61 36 37 28

www.eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

